

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 28 JUIN 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00*

**OBJET : FINANCES**

**Travaux de création de câblage informatique pour 6 salles de classe et remplacement du Système de Sécurité Incendie au sein du groupe scolaire Maurice Ravel : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/126**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**FINANCES**

**Travaux de création de câblage informatique pour 6 salles de classe et remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) au sein du groupe scolaire Maurice Ravel : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;

**VU** l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 20 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de remplacer le système de sécurité incendie au sein du groupe scolaire Maurice Ravel ;

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de programmer des travaux de remplacement du câblage informatique pour 6 salles de classe et la création d'une fibre optique au sein du groupe scolaire Maurice Ravel,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à effectuer des travaux de création de câblage informatique pour 6 salles de classe et à remplacer le système de sécurité incendie au sein du groupe scolaire Maurice Ravel ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus précisément dans le cadre de l'aide possible découlant de la rénovation/restructuration d'une école dont le coût prévisionnel figure dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

**Travaux de création de câblage informatique pour les 6 salles de classe et remplacement du SSI au sein du groupe scolaire Maurice Ravel**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	H.T.		H.T.
Création de câblage informatique pour 6 salles de classe	29 528,62 €	Conseil Départemental (1) 25%	18 881,88 €
Remplacement du Système de Sécurité Incendie	45 998,88 €	Participation Commune d'Ermont 75%	56 645,63 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 527,50 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 527,50 €</b>

(1) Aide Départementale : écoles, groupes scolaires et demi-pensions (rénovation/restructuration) avec un taux de 25% sur un plafond de dépenses HT à 1 500 000€



*Vu pour être annexé à  
délibération n°24/126 du 28/06/24  
ERMONT, le...02/07/24  
Le Maire,*